

# Règlement du jeu « Une ville qui Bouge »

## CIC Chantepie, Portes de Rennes, Rennes Fréville et Cesson Sévigné du 17 au 28 avril 2018

### Article 1 : description du jeu

La Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), ci-après dénommé CIC, organise du 17 au 28 avril 2018, pour ses agences

- CIC Chantepie
- CIC Portes de Rennes
- CIC Rennes Fréville
- CIC Cesson-Sévigné

un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Une Ville qui Bouge ».

### Article 2 : gratuité du jeu

Ce jeu est gratuit et n'entraîne aucune obligation d'achat.

### Article 3 : participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille en ligne directe.

### Article 4 : principe du jeu

Pour participer au jeu « Une Ville qui Bouge » il faut compléter le bulletin de participation intitulé « Une Ville qui Bouge » puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet présente chez les commerçants participants au jeu du 17 au 28 avril 2018. Le bulletin de jeu sera disponible chez les commerçants participants pendant toute la durée du jeu.

La participation au jeu implique de la part du participant remettant son bulletin, l'autorisation de procéder à l'affichage du nom du gagnant.

### Article 5 : dotation

Le jeu est doté de 26 lots d'une valeur commerciale globale de 1040€, soit 26 bons d'achat de 40€ chacun. Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Liste détaillée des commerçants participants sur Chantepie pour le CIC Chantepie – 2 bons d'achat de 40€ par commerçant :

- Fleuriste Aubépine - 49 avenue André Bonnin
- Elite Coiffure - 54 avenue André Bonnin
- Fleuriste Histoires Naturelles - Place des Marelles
- Céline et Beauté - 8 rue de la Poste
- Pomme de Pin - Place des Marelles

Liste détaillée des commerçants participants sur Rennes pour le CIC Portes de Rennes – 2 bons d'achat de 40€ par commerçant :

- Les Dessous de Charlem - Centre Commercial Longs Champs - Rue de Fougères - 35700 Rennes

Liste détaillée des commerçants participants sur Cesson-Sévigné pour le CIC Cesson-Sévigné – 2 bons d’achat de 40€ par commerçant :

- Boucherie Aumont – 11 cours de la Vilaine
- La Brasserie d’Edgar T – place de l’Eglise – 1 cours de la Vilaine
- Institut Biotizen – 2 rue de la Fresnerie
- Salon de coiffure L’Atypik – 38 rue du Muguet

Liste détaillée des commerçants participants sur Rennes pour le CIC Rennes Fréville – 2 bons d’achat de 40€ par commerçant :

- CER Euro Conduite de l’Ouest – 13 bd de l’Yser
- Les P’tits Clous – 49 rue Châteaugiron
- Le P’tit Fournil Gourmand – Centre commercial Les Almadies 12 rue de Suède

## Article 6 : désignation des gagnants

*Les 26 gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par les organisateurs et devant témoins, le mercredi 16 mai 2018 pour les agences CIC Portes de Rennes et Chantepie et le jeudi 17 mai 2018 pour les agences CIC Cesson-Sévigné et Rennes Fréville, parmi les bulletins de participation déposés à la clôture du jeu.*

Seuls les bulletins de participation dûment remplis et déposés dans l’urne participeront au tirage au sort. Tout bulletin de participation tiré au sort, qui sera surchargé, illisible, incomplet, falsifié ou déposé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération

Les lots sont attribués aux gagnants dans l’ordre chronologique de tirage au sort.

Le gagnant devra se présenter à l’agence CIC Ouest concernée muni d’une pièce d’identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu’il a bien récupéré le prix qu’il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L’Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l’exigent, de remplacer les lots par d’autres d’une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Lorsqu’un bon d’achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l’utilisation de la totalité des 40 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 décembre 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d’achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d’achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l’agence CIC avec une facture de l’achat avec n° de SIRET et une preuve de paiement par le gagnant et un RIB.

## Article 7 : modalité de retrait des lots

Chaque gagnant sera informé par le CIC Ouest, et par courrier à l’adresse postale indiquée sur le bulletin de participation, des modalités concernant le retrait de son lot.

Chaque lot gagnant sera remis par le Directeur du CIC Ouest ou son représentant dans les locaux de l’agence participante.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale). Toute information erronée concernant son identité ou son adresse entraînera la nullité de la participation du gagnant.



Un participant qui refuse le lot gagné en perd définitivement le bénéfice.

## Article 8 : réclamation des lots

Les lots qui n'auront pas été réclamés avant le 30 juin 2018 ne seront pas remis en jeu. Ils seront remis à la libre disposition du CIC ou attribués dans le cadre d'une autre opération promotionnelle.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. Les lots ne pourront pas faire l'objet d'échange ou de contrepartie.

## Article 9 : litige et responsabilité

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse, même e-mail) étant interdite, il ne sera retenu qu'un seul bulletin de participation.

Si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Le CIC se réserve le droit, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu ainsi que de différer la date limite d'information des gagnants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## Article 10 : traitement informatique des bulletins de participation

Les informations recueillies dans le bulletin de participation doivent obligatoirement être fournies. Les noms et coordonnées des participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978, peuvent s'effectuer sur simple demande auprès du CIC à l'adresse suivante : CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Le participant autorise la banque à lui adresser toutes correspondances et documents publicitaires, y compris pour le compte d'autres organismes s'il coche la case correspondante dans le bulletin de participation.

## Article 11 : dépôt du règlement

Pendant toute la durée du jeu, le règlement complet est déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERET – Pierre REYTER, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou. Il est disponible sur simple demande dans les agences organisatrices CIC (Chantepie, Portes de Rennes, Cesson-Sévigné et Rennes Fréville).

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande aux adresses suivantes :

- CIC Chantepie 46b avenue André Bonnin 35135 Chantepie
- CIC Portes de Rennes 304 rue de Fougères 35700 Rennes
- CIC Rennes Fréville Centre Commercial Les Almadies 12 rue de Suède 35200 Rennes
- CIC Cesson-Sévigné 1 rue Saint Martin 35510 Cesson-Sévigné

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande écrite accompagnée d'un RIB et sur la base du tarif lent en vigueur adressée au CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

## Article 12 : attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Fait à Nantes, le 16/03/2018.



## **Extrait du règlement du jeu « Une Ville qui Bouge »**

**CIC Chantepie, Portes de Rennes, Rennes Fréville  
et Cesson Sévigné du 17 au 28 avril 2018**

CIC Ouest organise pour ses agences CIC Chantepie, Portes de Rennes, Rennes Fréville et Cesson-Sévigné un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Une Ville qui Bouge », du 17 au 28 avril 2018, dont le but est de désigner par tirage au sort 26 gagnants, parmi les personnes qui auront déposé leur bulletin de participation dûment complété dans l'urne située chez les commerçants participants au jeu.

La participation à ce jeu est entièrement gratuite et ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion du personnel des banques du groupe CIC et des membres de leur famille en ligne directe, ayant correctement rempli le bulletin de participation, selon les conditions fixées dans la version complète du règlement.

Ce jeu est doté de 26 lots d'une valeur commerciale unitaire de 40€ chacun, soit 26 bons d'achat de 40€. Soit une valeur globale de 1040€.

Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Le règlement complet de ce jeu a été déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERET – Pierre REYTER, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou - huissier de justice. Il est consultable et disponible gratuitement dans les agences CIC Chantepie, Portes de Rennes, Rennes Fréville et Cesson-Sévigné ou chez les commerçants participants au jeu pendant toute la durée du jeu.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande aux adresses suivantes :

- CIC Chantepie 46b avenue André Bonnin 35135 Chantepie
- CIC Portes de Rennes 304 rue de Fougères 35700 Rennes
- CIC Rennes Fréville Centre Commercial Les Almadies 12 rue de Suède 35200 Rennes
- CIC Cesson-Sévigné 1 rue Saint Martin 35510 Cesson-Sévigné

(Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite suivant les modalités du règlement complet).

Du **17** au **28** avril 2018  
**Grand Jeu CIC Ouest**  
Gagnez des bons d'achats de **40 € !**

UNE  
VILLE  
qui BOUGE

**Liste des commerçants participants :**

Boucherie Aumont 11 cours de la Vilaine  
La Brasserie d'Edgar T 1 cours de la Vilaine  
Institut Biotizen 2 rue de la Fresnerie  
Salon de coiffure L'Atypik 38 rue du Muguet

Commerce situé à Cesson-Sévigné

Jeu organisé par l'agence CIC Cesson-Sévigné

**CIC** **Ouest**

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr



**Extrait de règlement :**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 760 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC Une Ville qui bouge » pour le compte de l'agence : CIC Cesson-Sévigné 1, rue Saint Martin 35510 Cesson-Sévigné, qui se déroulera du 17 au 28 avril 2018. Ce jeu est gratuit et est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.

Principe du jeu : une urne = deux gagnants. Il y a donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutual, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel, ainsi que les membres des familles de toutes les personnes créées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements un urne et des bulletins de participation. Les tirages auront lieu le 17 et le 28 avril 2018. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation. Indications notées par un astérisque sur le bulletin et devront être déposées dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Dependunt une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou falsifiés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué à l'agence CIC Cesson-Sévigné, le jeudi 17 mai 2018, par les organisateurs et devant 3 témoins. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages.

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort des gagnants du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'imprimer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 40€ en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 décembre 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC Ouest.

**BLOCTEL :** Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou en écrivant à l'opposant 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest, dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, à la relation, prospective, information commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Galland, Briheret et Reyter, huissiers de justice associés à Verou (44120) 12 Allée de la Paludine.



**Construisons dans un monde qui bouge.**



**Banque CIC Ouest -** 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 760 000 € - N°118 885 001 072 RCS Nantes - LBP 465 Banque régie par les articles L311-1 et L311-10 du Code de Commerce et l'article 1099 du Code de Commerce. CIC Ouest est membre de l'Association Française pour le Développement des Mutuelles (AFDM) et de l'Association Française pour le Développement des Mutuelles d'Assurances (AFMA). Les services proposés par le CIC Ouest sont assurés par la Mutualité et distribués sous la marque CIC-Assurances. Direction Marketing Nantes Mars 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique.



# Grand Jeu **CIC Ouest** avec les commerçants et l'agence **CIC Cesson-Sévigné**

## Bulletin de participation



Construisons dans un monde qui bouge.

## Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.\*  
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.\*

Mme  M.

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Téléphone portable\* :

Email\* :

Date de naissance :

Avez-vous des projets\* :

- Acheter ou changer de véhicule  
 Acquérir un bien immobilier  
 Faire des travaux  
 Revoir mes assurances  
 Autres:

\* Champs obligatoires

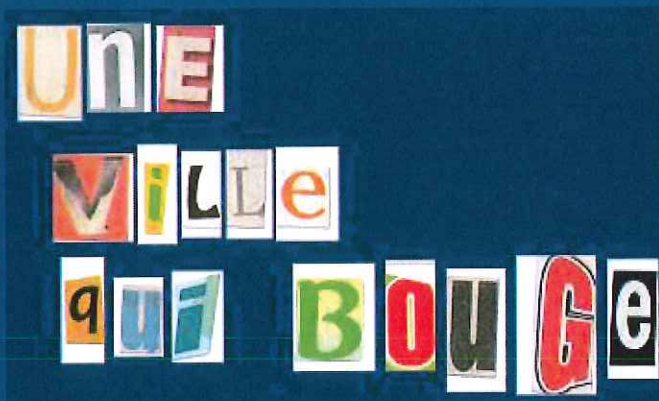
Du **17 au 28**  
avril 2018,  
gagnez des bons d'achats  
d'une valeur de **40€**  
avec l'agence  
**CIC Cesson-Sévigné !**



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.



Du **17** au **28** avril 2018  
**Grand Jeu CIC Ouest**  
Gagnez des bons d'achats de **40 € !**



**Liste des commerçants participants :**

Fleuriste Aubépine	49 avenue André Bonnin
Elite Coiffure	54 avenue André Bonnin
Fleuriste Histoires Naturelles	Place des Marelles
Céline et Beauté	8 rue de la Poste
Pomme de Pin	Place des Marelles

Commerce situé à Chantepie

Jeu organisé par l'agence CIC Chantepie



Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

[cic.fr](http://cic.fr)







## Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.\*  
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.\*

Mme  M.

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Téléphone portable\* :

Email\* :

Date de naissance :

Avez-vous des projets\* :

- Acheter ou changer de véhicule  
 Acquérir un bien immobilier  
 Faire des travaux  
 Revoir mes assurances  
 Autres:

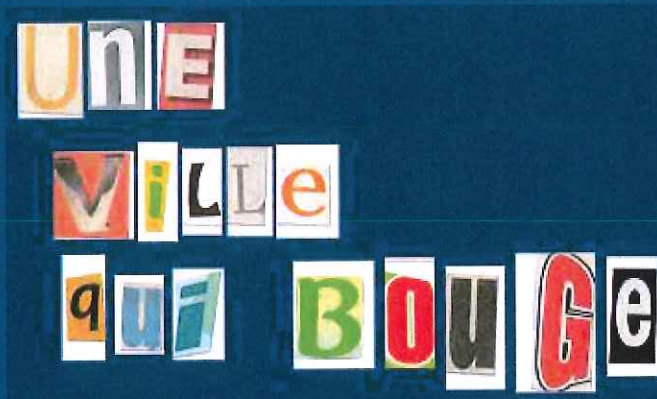
\* Champs obligatoires

Du **17** au **28**  
avril 2018,  
gagnez des bons d'achats  
d'une valeur de **40€**  
avec l'agence  
**CIC Chantepie !**



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2 avenue Jean-Glaude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Du **17** au **28** avril 2018  
**Grand Jeu CIC Ouest**  
Gagnez des bons d'achats de **40 € !**



**Liste des commerçants participants :**

Les Dessous de Charlem Centre Cial Longs Champs - rue de Fougère

Commerce situé à Rennes

Jeu organisé par l'agence CIC Portes de Rennes



Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

**cic.fr**



#### Extrait de règlement :

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 790 000 euros dont le Siège, Social est 2, avenue Jean-Claude Bondolle à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC, Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence : CIC Portes de Rennes 304, rue de Fougères 35700 Rennes, qui se déroulera du 17 au 28 avril 2018. Ce jeu est gratuit et organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.

Principe du jeu : une urne = deux gagnants. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel, ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de participation (indiqués notés par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin, par personne (même nom, prénom et adresse) chez le même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant, une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne serait pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué à l'agence CIC Portes de Rennes, le mercredi 16 mai 2018, par les organisateurs et devant 3 témoins. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages.

Chaque gagnant sera informé individuellement, par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort des noms des gagnants du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 40€ en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 décembre 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC Ouest.

**BLOCTEL :** Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou en écrivant à Oproselec, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné principalement à la gestion, pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bondolle 44000 Nantes

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SPP Levesque, Gallard, Breheret et Reyher, huissiers de justice associés à Verrou (44320) 12 Allée de la Maladrerie.



Construisons dans un monde qui bouge.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bondolle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 790 000 € - SIREN 850 383 72 RCS Nantes - LBP 466 Banque régie par les articles L515-1 à L515-10 du Code de Commerce et autorisée par la Commission de Surveillance des Contrats d'Assurances de ACM VIE SA et ACM APD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale régie par le Livre II du code de la Mutualité et distribuée sous la marque CIC Assurances.  
Direction Marketing Nantes Mars 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique.



# Grand Jeu CIC Ouest avec les commerçants et l'agence CIC Portes de Rennes

## Bulletin de participation



Construisons dans un monde qui bouge.

## Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.\*  
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.\*

Mme  M.

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Téléphone portable\* :

Email\* :

Date de naissance :

Avez-vous des projets\* :

- Acheter ou changer de véhicule  
 Acquérir un bien immobilier  
 Faire des travaux  
 Revoir mes assurances  
 Autres:

\* Champs obligatoires

Du **17 au 28**  
avril 2018,  
gagnez des bons d'achats  
d'une valeur de **40€**  
avec l'agence  
**CIC Portes de  
Rennes !**



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2, avenue Jean-Claude Bondouelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.



#### Extrait de règlement :

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand jeu CIC Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence : CIC Rennes Fréville Centre Commercial Les Almérides 12 rue de Suede 35200 Rennes, qui se déroulera du 17 au 28 avril 2018. Ce jeu est gratuit et est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.

Principe du jeu : une urne = deux gagnants. Il y a donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel, ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants ayant accepté de participer au jeu, mettent à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de participation. Les participants au jeu doivent compléter, conformément au règlement de participation, les indications notées par un sélecteur sur le bulletin et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne (même nom, même prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué à l'agence CIC Rennes Fréville, le jeudi 17 mai 2018, par les organisateurs et devant 3 témoins. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages.

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé, individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort des noms des gagnants du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra valider à l'utilisation de la totalité des 40€ en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 décembre 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du bon, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC Ouest.

**BLOTELL :** Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou en écrivant à Opposatel, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entrainera l'interdiction pour tout professionnel et tout intermédiaire agissant sur son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération ne peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Gaillard, Stévenet et Reyier, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.



**Construisons dans un monde qui bouge.**



Banque **CIC Ouest** - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 840101, 44100 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L513 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance sous le n° Orias 07 008 480. Immatriculé sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr) pour les contrats d'assurance de RCM Vie, SA et RCM-APV, SA, en vertu des registres par le code des assurances et l'ATPL. Publique Nationale régie par le Livre IV du code de Commerce, distribué par le code des assurances et l'ATPL. Publique Nationale Direction Financière Nantes Mars 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique.



# Grand Jeu **CIC Ouest** avec les commerçants et l'agence **CIC Rennes Fréville**

## Bulletin de participation



Construisons dans un monde qui bouge.

## Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.\*  
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.\*  
 Mme  M.

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Téléphone portable\* :

Email\* :

Date de naissance :

Avez-vous des projets\* :

- Acheter ou changer de véhicule  
 Acquérir un bien immobilier  
 Faire des travaux  
 Revoir mes assurances  
 Autres:

\* Champs obligatoires

Du **17** au **28**

avril 2018,

gagnez des bons d'achats  
d'une valeur de **40€**

avec l'agence

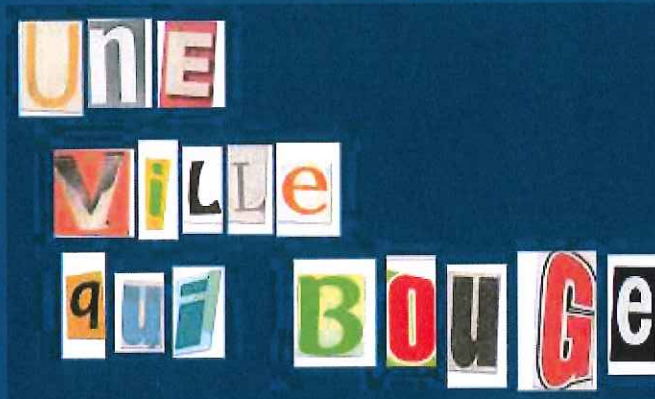
**CIC Rennes Fréville !**



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.



Du **17** au **28** avril 2018  
**Grand Jeu CIC Ouest**  
Gagnez des bons d'achats de **40 € !**



**Liste des commerçants participants :**

CER Euro Conduite de l'Ouest 13 boulevard de l'Yser  
Les P'tits Clous 49 rue Châteaugiron  
Le P'tit Fournil Gourmand Centre Cial Les Almadies - 12 rue de Suède

Commerce situé à Rennes

Jeu organisé par l'agence CIC Rennes Fréville



Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr